

Objectif 10 : Réduction des inégalités

Cible ONU: 10.2 - D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre

Indicateur 10.i2 : Inégalités des revenus - Rapport interdécile D9/D1

Concepts et définitions

Définition de l'indicateur :

Le rapport interdécile D9/D1 met en évidence l'écart entre le haut et le bas de la distribution des niveaux de vie.

Concepts :

Le **niveau de vie** correspond au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation.

Le **revenu disponible** comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale ou exonérés (heures supplémentaires, prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, prime soignants, fonds de solidarité pour les entreprises), les revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL), les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi, nets des principaux impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG et CRDS). Il est proche du concept de revenu disponible au sens de la comptabilité nationale, mais son champ est un peu moins étendu (en particulier, il ne contient pas de loyer imputé pour les ménages propriétaires occupants).

L'**unité de consommation** est une pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC). L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage ; 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Champ :

France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Commentaires :

Cet indicateur est un indicateur complémentaire¹ aux indicateurs Onusiens et peut être rattaché à la cible ONU 10.2.

C'est également un indicateur européen, mais calculé pour la France à partir d'une autre source (EU-Silc).

Méthodologie

Méthode de calcul :

Le rapport interdécile D9/D1 est égal au ratio 9^e décile de niveau de vie / 1^{er} décile de niveau de vie.

À partir de 2020, la série de l'indicateur est calculée avec une chaîne de production de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) renouvelée s'appuyant sur la nouvelle Enquête Emploi (EEC3).

En 2012, l'indicateur a été recalculé en cohérence avec les modifications méthodologiques intervenues sur les données de l'année 2013.

Par ailleurs, en 2010 et 2011, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2009-2010. À partir de 2012, ces estimations mobilisent l'enquête Patrimoine 2014-2015. Les évolutions annuelles sont estimées à méthodologie constante.

Désagrégations retenues :

Aucune

Désagrégations territoriales :

Cet indicateur est diffusé à un niveau infranational mais provient d'une autre source : le fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi). Il est diffusé aux niveaux des régions, départements, arrondissements, intercommunalités et communes sous condition que la zone infranationale diffusée compte au moins 1 000 ménages ou 2 000 personnes.

Source des données

Description :

L'indicateur est calculé à partir de l'enquête **Revenus fiscaux et sociaux (ERFS)** : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1231>

1 Un indicateur complémentaire est un indicateur ne pouvant pas être rattaché à un indicateur onusien car trop dissimilaire ; mais pouvant être rattaché à une cible ONU la plupart du temps.

Champ de l'opération :

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1231/presentation>

Périodicité :

Annuelle

Commentaires (ex. comparabilité dans le temps et dans l'espace) :

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1231/documentation-methodologique>

Le point 2020 présente des fragilités liées aux difficultés de production en 2020. Les données antérieures à 2020 ne sont pas identiques à celles figurant dans l'*Insee Première* n° 1973 « En 2021, les inégalités et la pauvreté augmentent » qui ont été réropolées pour permettre une comparaison temporelle.

Références / Publications

[En 2021, les inégalités et la pauvreté augmentent](#), *Insee Première* n° 1973

[Niveau de vie et indicateurs d'inégalités – Données annuelles de 1996 à 2021](#), Insee Chiffres clés

[En 2020, une mesure de la pauvreté compliquée par la crise sanitaire](#), *Insee Analyse* n° 77